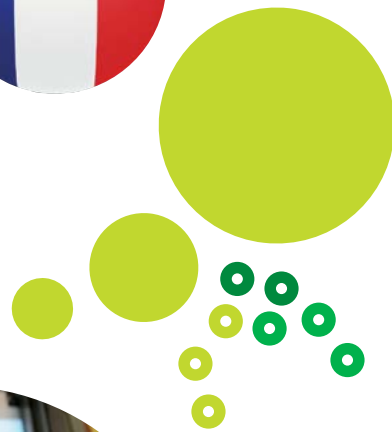




Living  
Schools  
Lab

# Études de cas et d'observation du projet LSL

France



# Introduction

Avec la participation de 15 partenaires, le projet Living Schools Lab a fait la promotion durant deux ans de l'utilisation des TIC à l'échelle de l'établissement scolaire, tout en renforçant les meilleures pratiques dans ce contexte dans les établissements de différents niveaux d'avancement technologique. Des visites ont été effectuées dans les écoles avancées des douze pays participant au projet afin d'observer leurs bonnes pratiques. Elles ont abouti à la rédaction d'un rapport et à la formulation de recommandations sur le développement et la diffusion d'approches favorisant l'utilisation des TIC à l'échelle de tout l'établissement scolaire.

Par ailleurs, douze études de cas présentent les données recueillies dans le cadre des visites d'observation effectuées dans deux écoles avancées dans chacun des 12 pays : en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, en Lituanie, en Norvège, au Portugal, en République tchèque et au Royaume-Uni. Parallèlement aux études de cas, chaque visite d'observation et de mise en relation a été décrite en détail dans un billet de blog qui comporte également des liens utiles et des idées pratiques à tester en classe : <http://lsl.eun.org/observation-visits>.



## Un cadre composé de huit questions clés a été utilisé pour élaborer les études de cas :

1. Quels types de technologies et de ressources sont disponibles dans les écoles avancées ?
2. Des initiatives nationales récentes ont-elles eu un impact sur l'utilisation des TIC à l'échelle de toute l'école ?
3. Qui prend les décisions en matière de développement des TIC ?
4. Quels types de formations et de possibilités de développement professionnel sont mis à la disposition des enseignants ?
5. Comment les TIC sont-elles utilisées dans les différentes matières ?
6. À quels types d'activités de recherche et de développement les enseignants participent-ils ?
7. Les écoles avancées sont-elles engagées dans des partenariats ou font-elles partie de réseaux ?
8. Y a-t-il des pratiques particulières qui pourraient être diffusées ou reproduites ?

Toutes les études de cas contiennent des informations qui ont été examinées par les coordonnateurs nationaux. Elles présentent les données recueillies dans le cadre des visites d'observation et de mise en relation, tout au long du projet Living Schools Lab. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de chaque établissement, mais il est possible qu'elles soient uniquement accessibles dans la langue du pays en question.

Toutes les visites d'établissement ont été effectuées par Diana Bannister (MBE), de l'Université de Wolverhampton. Ces études de cas doivent être lues parallèlement au rapport final sur les visites d'observation et de mise en relation disponible sur le site <http://fcl.eun.org/lsl>.

# Études de cas et d'observation :

## France

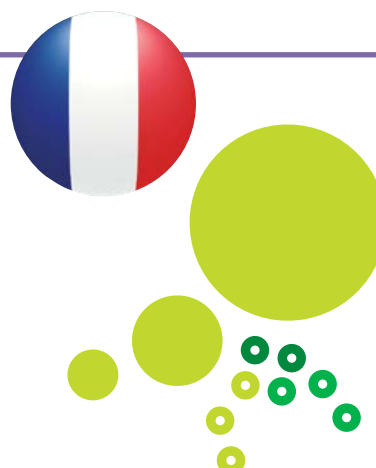
juin 2013

### EPPU Ingrandes sur Loire | France

Nombre d'élèves	200
Groupe d'âge des élèves	5 à 11 ans
Site web de l'école	<a href="http://ecoleprimairepublique-ingrandessurloire.e-primo.fr/">http://ecoleprimairepublique-ingrandessurloire.e-primo.fr/</a>
Nom de la directrice	Anne-Sophie Picard
Enseignante responsable du projet LSL	Anne-Sophie Picard

### Lycée Pilote Innovant International | France

Nombre d'élèves	500
Groupe d'âge des élèves	14 à 18 ans - enseignement secondaire supérieur
Site web de l'école	Lycée Pilote Innovant International
Nom de la directrice	Evelyne Azihari
Enseignants responsables du projet LSL	Xavier Garnier et Joël Coutable



# 1.

## Quels types de technologies et de ressources sont disponibles dans les écoles avancées ?

Au Lycée Pilote Innovant International, chaque élève dispose de sa propre tablette. L'utilisation de tablettes a permis à l'établissement de rassembler toutes les ressources au sein d'un seul et même outil dans l'espace de travail numérique. L'établissement souhaitait photocopier moins, économiser du papier et utiliser de manière efficace les 50 minutes de chaque séance.

L'école primaire dispose d'une salle informatique, mais celle-ci doit être modernisée. Les salles de classe sont équipées d'un tableau blanc interactif sur roulettes, qui est disposé sur le côté de la

pièce. À l'avant de la salle, l'enseignant a accès à un tableau noir et à un tableau effaçable à sec. Il est possible d'accéder à Internet dans l'ensemble de l'école.

Le portail EducElem, qui a été mis au point par des enseignants, offre une série de logiciels. Il comporte des exercices pour les groupes d'âge de l'enseignement préscolaire et primaire. Les enseignants doivent valider les ressources. Ils ont le droit d'adapter et d'améliorer les ressources disponibles sur le portail.

# 2.

## Des initiatives nationales récentes ont-elles eu un impact sur l'utilisation des TIC à l'échelle de toute l'école ?

L'enseignant responsable du projet a expliqué qu'en France, le CNDP<sup>1</sup> (Centre national de documentation pédagogique, aujourd'hui Canopé), opérateur du ministère français de l'éducation nationale et acteur de la promotion des TICe, soutient la stratégie nationale du ministère. La priorité a été accordée aux espaces de travail numériques avec l'équipement de 4 000 écoles (= 600 000 élèves), l'objectif étant d'arriver à la barre des 6 000 écoles en 2014. L'utilisation d'un cahier de textes numérique est obligatoire dans toute la France. Les manuels électroniques sont testés avec 15 000 élèves dans 69 écoles secondaires. L'utilisation des tablettes est également testée. L'enseignant responsable du projet a expliqué que depuis 2011, chaque élève de l'enseignement secondaire doit se soumettre à une évaluation du niveau de maîtrise d'Internet appelée B2i (le « Brevet Informatique et Internet » pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire). Le B2i a désormais été intégré dans le socle commun de connaissances et compétences, la version française des compétences clés définies par l'OCDE (2005). Il existe une évaluation pour les enseignants et une certification qui atteste l'acquisition de compétences numériques appelée C2I (« Certificat informatique et Internet »

- 2005). Ce certificat existe pour différents secteurs professionnels.<sup>2</sup>

Le Lycée Pilote Innovant International est un des établissements scolaires en France qui a été identifiée comme mettant en œuvre une approche de changement à l'échelle de toute l'établissement. Il bénéficie de financements supplémentaires pour le travail réalisé dans ce contexte. Voilà pourquoi le lycée a été en mesure de doter chaque élève d'une tablette.

Une nouvelle loi, qui fait la promotion de la nouvelle stratégie du ministère « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique », a été adoptée le 8 juillet 2013. Cette stratégie soutient l'innovation en matière d'éducation pour contribuer au développement de projets innovants et d'expériences éducatives qui font la promotion de l'utilisation des technologies numériques dans les établissements scolaires.

Une « Direction du numérique pour l'éducation » a été créée au sein du ministère de l'éducation pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie numérique via un réseau de « Délégués académiques au numérique ».

<sup>1</sup> CNDP = Centre national de documentation pédagogique : [www.cndp.fr](http://www.cndp.fr) (Le CNDP s'appelle désormais « Canopé ».)

<sup>2</sup> <http://c2i.education.fr>

L'article 18 de la loi met en place un système de gouvernance fondé sur la nouvelle relation entre les autorités étatiques, régionales et locales pour les responsabilités de gestion partagées, notamment en termes d'équipement, de maintenance et de ressources numériques. Une politique contractuelle prévoit de nouveaux accords de partenariat entre les autorités étatiques, régionales et locales.

L'article 53 de la loi intègre également l'« éducation aux médias et à l'information » dans le programme scolaire adossée au numérique.

L'article 68 crée les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) afin d'assurer la cohérence entre la formation initiale et continue des enseignants et les nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage favorisées par les technologies numériques.

Les plates-formes web M@gistère (enseignement primaire) et P@airformance (enseignement secondaire) sont mises à la disposition des enseignants. Le réseau social professionnel Viaéduc offre aux enseignants une plate-forme d'échange.

Deux nouvelles expériences ont été lancées en septembre 2013. Leur objectif est d'étudier les effets des technologies numériques sur les pratiques d'enseignement et de mettre au point des stratégies efficaces pour l'utilisation pédagogique des outils et des ressources numériques.

1. Fournir une assistance personnalisée aux élèves inscrits en première année de l'enseignement secondaire : 30 000 élèves participant à un programme dénommé D'Col, qui s'appuie sur l'accompagnement hybride et qui fait appel à des ressources numériques et aux services du CNED (Centre national d'enseignement à distance).
2. Mise en place de collèges connectés : 20 écoles disposant d'une connexion à haut débit, d'une expérience préalable dans le domaine de l'utilisation des technologies numériques et d'une équipe durable. Objectif : étudier l'impact des technologies numériques sur tous les usages pédagogiques développés afin d'élaborer une stratégie de déploiement pour les dispositifs. 100 collèges connectés attendus d'ici à 2015.

### 3. Qui prend les décisions en matière de développement des TIC ?

La Direction de la recherche et du développement sur les usages du numérique éducatif (DRDUNE) est un service du réseau Canopé (ex CNDP). En France, les établissements d'enseignement secondaires sont gérés au niveau régional. Grâce à des projets régionaux, les établissements peuvent accéder à des financements supplémentaires et bénéficier d'un soutien spécifique. Le projet « The Living Cloud » est un projet régional qui devrait prendre de l'ampleur. Xavier Garnier, l'enseignant responsable du projet, a déclaré : « L'innovation peut trouver sa source dans l'adaptation aux nouveaux élèves que nous accueillons. Nous continuons à réfléchir au type d'environnement dans lequel nous évoluons. »

Un programme de soutien régional offre aux familles une connexion Internet à moindre coût.

Deux institutions apportent leur soutien : le ministère de l'éducation est responsable de la gestion du personnel et de l'offre de conseils, tandis que les technologies et les services sont fournis par la Région Poitou-Charentes.

Le directeur adjoint de l'établissement est responsable des TIC, mais une équipe collective effectue le travail dans les classes. Le lycée a mis en place

un projet de quatre ans appelé « The Living Cloud », qui n'est pas considéré comme un projet portant sur les TIC, mais comme un projet d'innovation pour l'ensemble de l'établissement.

L'enseignant responsable du projet a souligné qu'il n'y avait pas d'équipe de gestion fixe dans le lycée. Cependant, plusieurs enseignants travaillent ensemble pour diriger les projets. Un conseil pédagogique au niveau régional regroupe les enseignants responsables des projets. Joël Coutable explique que toutes les idées visant à promouvoir un changement sont « centrées sur l'utilisateur et répondent à ses besoins ».

Dans l'école primaire, le directeur donne l'exemple et est responsable de gestion quotidienne de l'école. Cependant, les décisions concernant le développement de l'école sont prises au niveau régional avec le conseil d'administration de l'école. L'inspecteur observe les enseignants de l'école primaire et formule ensuite des recommandations au sujet des exigences de formation régionales et des besoins de l'école, notamment en termes de soutien pédagogique. Le conseil municipal local est responsable des bâtiments, du mobilier et des équipements, y compris des dispositifs faisant appel aux TIC fournis

aux écoles maternelles et primaires.

Xavier Garnier, l'enseignant responsable du projet LSL, a déclaré : « Le rôle du facilitateur des TIC est d'aider et de former, mais jamais de forcer l'enseignant. Il n'est pas possible de faire rentrer l'enseignant dans un moule. Le facilitateur peut motiver l'enseignant, tout en respectant la liberté pédagogique, un principe important en France. »

Dans l'école primaire, le directeur affirme qu'il n'y a pas de vision pour l'école, car l'accent est mis sur la gestion du quotidien. « Le programme d'étude

est chargé, et nous devons nous conformer aux normes afin de préparer les élèves à l'enseignement secondaire. Les traditions ont relégué l'innovation au second plan. »

Les conseillers pédagogiques sont formés par l'inspecteur ou par d'autres conseillers. Ils peuvent choisir le sujet de leur formation et ne travaillent jamais seuls. Dans la mesure du possible, ils travaillent en équipe, mais ils travaillent toujours avec des enseignants détachés. Ils mènent des discussions, fournissent un soutien d'égal à égal et rassemblent des exemples de bonnes pratiques dans le domaine.

4.

## Quels types de formations et de possibilités de développement professionnel sont mis à la disposition des enseignants ?



Au cours de la visite d'observation et de mise en relation effectuée dans l'école primaire, la possibilité s'est présentée de s'entretenir avec l'un des conseillers pédagogiques TICe. Ce dernier a déclaré : « Les conseillers doivent soutenir les enseignants au niveau auquel ils travaillent. » Le conseiller a expliqué que l'inspecteur a pu axer les possibilités de perfectionnement professionnel sur le développement des TIC dans les différentes matières du programme d'étude. Parallèlement, l'inspecteur a pu s'arranger avec les entreprises qui fournissent des équipements aux

écoles sur le plan régional pour qu'elles offrent également les formations nécessaires à leur utilisation. Le conseiller local a formé les enseignants au niveau régional pendant quatre ans et connaît le niveau auquel ils travaillent. L'inspecteur s'est rendu dans chaque classe au cours des quatre dernières années et il commence à présent à visiter quelques-unes des écoles pour la deuxième fois.

Un environnement d'apprentissage virtuel est actuellement mis en œuvre au niveau régional. Les conseillers proposeront une formation de deux jours à 15 enseignants. Chaque académie peut choisir son environnement d'apprentissage virtuel. Cette école avancée a adopté l'environnement d'apprentissage virtuel<sup>3</sup> de la société itslearning<sup>4</sup> choisie par la région (le portail s'appelle « e-primo »).

Au Lycée Pilote Innovant International, des ateliers sont organisés deux fois par an. Dans le cadre de ces ateliers, l'établissement passe en revue les résultats obtenus et planifie la prochaine série de mesures à prendre. Les responsables disciplinaires se réunissent une fois par mois pour discuter des besoins pédagogiques des enseignants. Les enseignants sont curieux et souhaitent lancer des idées. Deux enseignants ont récemment profité de la rare occasion de se voir réduire leur horaire de cours pour pouvoir approfondir l'utilisation des tablettes, explorer les pratiques dans toute l'établissement et soutenir d'autres enseignants à raison d'environ 4,5 heures par semaine.

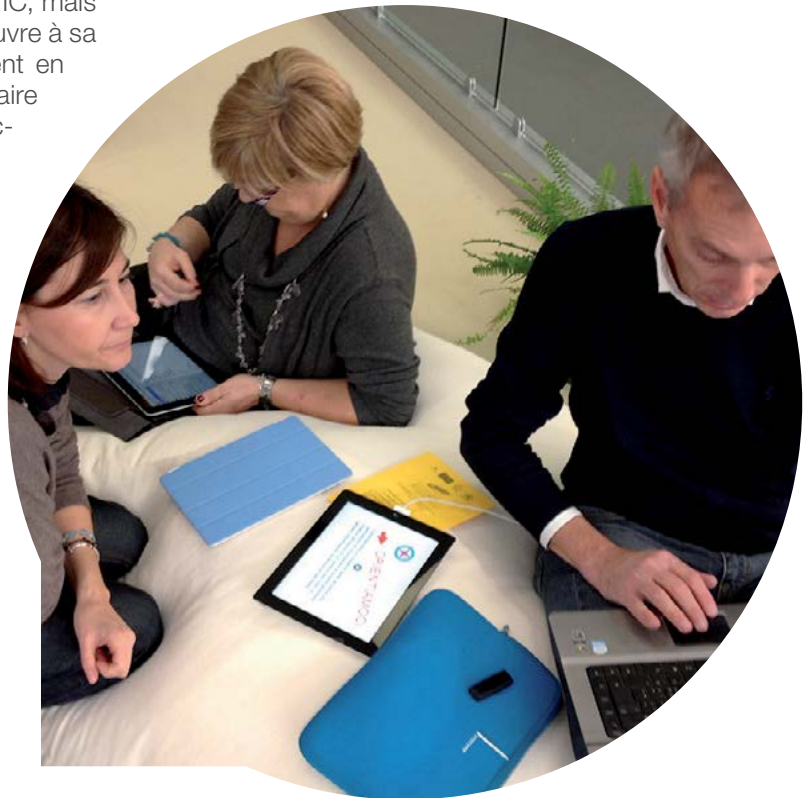
<sup>3</sup> <http://ecoleprimairepublique-ingrandessurloire.e-primo.fr/>  
<sup>4</sup> [www.itslearning.com/](http://www.itslearning.com/)



## 5. Comment les TIC sont-elles utilisées dans les différentes matières ?

Il existe un programme d'étude relatif aux TIC, mais l'enseignant peut choisir de le mettre en œuvre à sa guise, de sorte que les approches diffèrent en fonction de l'enseignant. Dans l'école primaire identifiée dans le cadre de ce projet, le directeur s'est principalement concentré sur le renforcement de l'utilisation des TIC lors des leçons de mathématiques.

Les élèves reçoivent une aide individuelle pendant la plage horaire réservée à l'approfondissement par l'intermédiaire du programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) et chaque enseignant-mentor s'occupe de 10 élèves. Les mentors sont remplacés au bout d'un an et doivent consigner toutes les données pour pouvoir les transmettre à leurs successeurs. Un enseignant à l'école est responsable de la définition des objectifs individuels, mais une partie du temps prévu pour le mentorat est consacrée à cette tâche. Chaque élève dispose d'un webfolio dans lequel il peut consigner son travail et ses résultats. L'école a mis en place des modules interdisciplinaires dans le cadre desquels les élèves couvrent différents sujets du programme d'étude, tout en veillant à ce que les leçons de mathématiques et de langues fassent appel aux TIC. La manière dont les TIC entraînent des changements



au niveau du programme d'étude devrait être examinée de plus près avec les élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

## 6. À quels types d'activités de recherche et de développement les enseignants participent-ils ?

Le Lycée Pilote Innovant International travaille actuellement sur deux projets de recherche : le premier est mené avec l'université de Poitiers et le laboratoire TECHNE et porte sur les questions et les résultats pédagogiques découlant de l'utilisation des tablettes et le second est mené avec plusieurs universités françaises, notamment l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (Divina Frau-Meigs) et porte sur la translittératie (projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche).<sup>5</sup>

Les enseignants de l'école ont désigné collectivement une équipe chargée de l'innovation et ont mis en place un blog pour y consigner les progrès réalisés et les défis auxquels ils sont confrontés. Ce blog comporte une section avec des questions fréquemment posées. Dans le cadre du projet Living Schools Lab, le lycée a mis le blog à la disposition des autres établissements faisant partie du groupe LSL de l'académie de Poitiers.

## 7.

### Les écoles avancées sont-elles engagées dans des partenariats ou font-elles partie de réseaux ?

L'enseignant responsable du projet a mis en évidence quelques-uns des avantages potentiels des partenariats entre établissements. Le Lycée Pilote Innovant International appartient à un réseau d'écoles innovantes en France (réseau FESPI®). Les établissements faisant partie de ce réseau sont novateurs et font preuve d'un esprit d'innovation remarquable. L'un des avantages de ces partenariats est qu'il a permis aux établissements d'offrir des programmes de formation communs. Les établissements disposent d'une plate-forme virtuelle sur laquelle les enseignants peuvent partager des ressources numériques.

Au niveau national, les établissements scolaires sont généralement plus réticents à l'égard des partenaires commerciaux, parce qu'ils sont conscients des questions d'ordre juridique inhérentes aux pratiques d'approvisionnement en équipements. Elles saluent toutefois la possibilité de travailler avec un fournisseur pour offrir des ressources et des formations aux enseignants. Par exemple, l'enseignant évoque la mise à disposition récente d'équipements et de matériel par Acer.

## 8.

### Y a-t-il des pratiques particulières qui pourraient être diffusées ou reproduites ?

- Au LP21, les enseignants ont mis en place un blog pour documenter la mise en œuvre des tablettes et encourager les enseignants à se soutenir mutuellement.
- Le portefeuille numérique du lycée permet aux enseignants référents de consulter les commentaires que les enseignants font à propos du profil des différents élèves.
- eAu lycée, l'enseignant de sciences a travaillé avec un expert local pour créer des ressources.
- Dans l'école primaire, l'enseignant utilise des modèles numériques permettant aux élèves d'avoir plus de temps pour se concentrer sur le cours et pour recueillir des informations.





# Études de cas et d'observation du projet LSL

France

**Auteur** Diana Bannister MBE  
Université de Wolverhampton  
Révision : coordonnateurs nationaux du projet LSL

**Éditeur** European Schoolnet  
(EUN Partnership AISBL)  
Rue de Trèves 61  
1040 Bruxelles  
Belgique

**Crédits photos** Shireland Collegiate Academy  
Manfred Fleck  
Angelo Bardini

**Conception** Hofi Studio, République tchèque

**Publication** Septembre 2014

Le présent travail fait l'objet d'une licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 non transposé. <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>

Le travail présenté dans cette publication bénéficie du soutien du 7<sup>e</sup> programme-cadre de la Commission européenne - projet Living Schools Lab (convention de subvention n° 317587). Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des membres du consortium. Il ne reflète pas l'opinion de la Commission européenne et cette dernière ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations figurant dans la présente publication.

Attention : Les sites web vers lesquels le présent rapport renvoie ont été vérifiés avant la publication. La référence aux sites web ne tient pas lieu d'approbation du produit ou de l'organisation en question.



<http://fcl.eun.org/lsl>



futureclassroomlab



europeanschoolnet



#FCL\_eu